

Délibération n° 15 04 09

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Date de convocation**

17 septembre 2015

**Date d'affichage du  
compte-rendu**

1er octobre 2015

**Nombre de conseillers**

EN EXERCICE : 33  
PRESENTS : 30  
VOTANTS : 33

**Objet :**

LANCEMENT DU  
DISPOSITIF DE  
VIDEOPROTECTION

*Nomenclature : 6,1*

*Service émetteur : DGS*

Nombre de feuilles : 2

Nombre de PJ : 0

Nombre de feuilles de PJ : 0

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 18H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

**Étaient présents :**

Madame Florence DUBESSY, Monsieur Ulrich BRONNER, Monsieur Christian KAROUTZOS, Monsieur Yann BAUJARD, Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, Monsieur Michel NICOLLET, adjoints ;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danièle ALETON, Madame Brigitte PAILLONCY, Monsieur Jean-Pierre DE MULDER, Madame Annick BARRE, Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET, Monsieur Jean-Luc BATAILLE, Monsieur Luc SALVINI, Monsieur Vincent MARUCA, Monsieur Frédéric TEDESCHI, Madame Isabelle LOURDEL, Madame Sandra PETEILH, Madame Corinne GIRAUD, Madame Marie COSTON, Madame Lucie MAHE, Monsieur Daniel DELARBRE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Marie BAYSSAT, Madame Martine VORE, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Mohamed RKINA, Monsieur Dominique MOREL;

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

Monsieur Marc JAMON représenté par Madame Florence DUBESSY, Madame Isabelle GAUTHIER représentée par Monsieur Yann BAUJARD, Madame Martine VARISCHETTI représentée par Monsieur Ulrich BRONNER.

**A été désignée secrétaire de séance :** Madame Lucie MAHE.

## LANCEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Madame Florence DUBESSY rapporte que plusieurs communes du Puy-de-Dôme, toutes tendances politiques confondues, ont installé des systèmes de vidéoprotection (Brassac-les-Mines, Beaumont, Clermont-Ferrand), poursuivant comme objectifs de :

- prévenir les atteintes aux personnes et aux biens (bâtiments publics, commerces, sites historiques)
- dissuader la délinquance (vols, cambriolages)
- surveiller les lieux où se posent des problèmes de tranquillité publique et des actes d'incivilités
- mettre à disposition des services de gendarmerie et de police municipale des images permettant l'identification des auteurs d'infraction
- diminuer le sentiment d'insécurité des habitants

Ce dispositif est désormais un élément familier du paysage de nos concitoyens, de part sa présence dans les transports publics, les commerces notamment.

A la demande du Sous-Préfet de l'époque, un diagnostic de vidéoprotection a été réalisé en 2010 pour la ville d'Issoire ; diagnostic auquel la précédente municipalité n'a pas souhaité donner suite.

Or, depuis, et notamment au cours de l'année écoulée, la ville d'Issoire a connu plusieurs actes de malveillance et dégradations dans, et aux abords d'installations publiques, avec des coûts importants pour la collectivité (réparation, cotisations d'assurance).

Le dispositif s'inscrit dans une démarche globale de sécurité : partenariat efficace en matière de surveillance préventive entre les services de police municipale et de gendarmerie, vigilance de la population et des élus, aménagement urbain, protection des bâtiments publics et privés, etc.

### Diagnostic de sécurité et objectifs de la vidéoprotection

Face à cette situation, la commune a saisi les services de l'Etat pour mener un diagnostic de vidéoprotection, remis le 22 juin 2015 par le référent sécurité de la gendarmerie.

→

En effet, la vidéoprotection, prévue par le code de la sécurité intérieure (art. L251-2) est, comme d'autres dispositifs de prévention situationnelle (mobilier, éclairage, végétation, etc), un outil au service de la sécurité et de la prévention. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la commune.

### Préconisations du diagnostic

Le diagnostic établi par les services de l'Etat préconise :

- un système de vidéoprotection avec enregistrement des images, sans déport vers un centre de supervision : les images sont enregistrées, mais sont écrasées automatiquement au bout de 15 à 30 jours. Elles ne sont donc visionnées qu'en cas d'infraction et sur demande du procureur.
- couverture de l'ensemble des espaces publics envisagés : les abords des bâtiments publics, commerces, parking et les axes de circulation,
- un système simple et évolutif avec une très bonne qualité d'images, avec des caméras numériques fixes plutôt que des dômes fixes ou mobiles.

Les sites préconisés prioritairement par le diagnostic établi en relation avec la police municipale et Compagnie de gendarmerie sont les suivants :

- la place de la République
- la place du Postillon
- le rond-point de la gare
- un périmètre vidéoprotégé au Pré-Rond, en raison de la présence d'équipements publics à forte fréquentation (des stades, un gymnase, un centre aqualudique, etc)
- le contrôle des flux entrants et sortants sur les grands axes de circulation
- les parkings du centre hospitalier

### Conditions en matière de respect des libertés :

- la présentation des dispositifs mis en place, en réunion publique, avec la population,
- la confidentialité des images sera garantie par un accès restreint à celles-ci, un stockage contrôlé ainsi que des mesures de sécurité en cas de transmission d'images sans fil,
- le respect de la vie privée avec floutage des entrées d'immeubles ou de propriétés entrant dans le champ des caméras (masquage dynamique des zones),
- la mise en place d'une signalisation spécifique,
- une charte d'éthique signée par l'ensemble des partenaires

Il est précisé que l'autorisation préfectorale n'est accordée qu'après avis d'une commission départementale; les prestations et matériels employés devant être conformes à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de systèmes de vidéoprotection.

### Le financement

L'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, peut prendre en charge de 20 à 40% du montant portant sur l'investissement (études préalables, installation de matériel).

**Le Conseil municipal,**  
**après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,**  
**après avoir délibéré,**  
**PAR 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Daniel DELARBRE, Maria LANCRENON, Sébastien ALLART, Marie BAYSSAT, Martine VORE) et 2 ABSTENTIONS (Laurent PRADIER, Mohamed RKINA),**

ACCEPTE le principe de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la ville d'Issoire, sans création de centre de supervision, et ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité publique;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations afférentes à l'installation du système précité;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et signer tout document afférent à ce dossier.

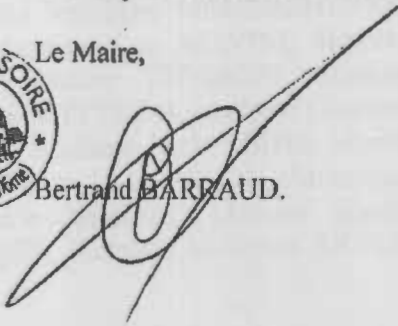
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Bertrand BARBAUD.



	<b>VILLE D'ISSOIRE</b> <b>VIDEOPROTECTION</b>	
	<b>DEMANDE D'AUTORISATION D'UN</b> <b>SYSTEME DE VIDEOPROTECTION</b>	Date : 11/04/16
	<b>RAPPORT DE PRESENTATION</b>	Page : 5

**5 - CARACTERISTIQUES DU SYSTEME**

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : 15 (indiquez un nombre compris entre 0 et 30)

Existence d'un système de retransmission des images :  oui  non

si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :  oui  non

Retransmission en temps différé :  oui  non

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ?  oui  non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : ..... Numéro de certification : .....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ?  oui  non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

**6 - PERSONNES HABILITEES A ACCEDER AUX IMAGES :**

NOM : BARRAUD Prénom : Bertrand Fonctions : Maire

NOM : ..... Prénom : ..... Fonctions : voir liste

NOM : ..... Prénom : ..... Fonctions : ci-jointe

NOM : ..... Prénom : ..... Fonctions : .....

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire :  oui  non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adjoindre (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

**7 - TRAITEMENT DES IMAGES**

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie	Extension (bis, ter...)	Type de voie (rue, av...)	Nom de la voie	Code postal	Commune
<u>2</u>			<u>rue Eugène-Gauttier</u>	<u>63500</u>	<u>Issoire</u>

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service : .....

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms : .....

**8 - SECURITE ET CONFIDENTIALITE**

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :

Contrôle accès et mot de passe - Porte renforcée

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Duplication par système RAID

Modalités de destructions des enregistrements : Ecrasement automatique au bout de 15 jours

**9 - MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC**

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) : 25 information

Précisez le (ou les) localisation(s) de cet affichage : Entrées et Sorties de Zone vidéo protégée communiqué par

**10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRES DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCES**

Nom : BARRAUD Prénom : Bertrand Fonction de cette personne : Maire

ce service responsable : ..... Téléphone : 04 73 89 03 54

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie	Extension (bis, ter...)	Type de voie (rue, av...)	Nom de la voie	Code postal	Commune
<u>2</u>			<u>rue Eugène-Gauttier</u>	<u>63500</u>	<u>Issoire</u>

Fonction habilitant le déclarant à signer : Monsieur le Maire

la signature s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéoprotection.

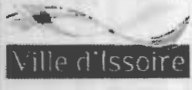
SIGNATURE ET CACHET :  Date : 11/04/2016

 **BARRAUD Bertrand**

Conformément aux dispositions de la loi du 29 septembre 1997 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande font l'objet d'un traitement automatisé par la préfecture de l'au de dépôt de son dossier. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès de cette préfecture.

*maire*

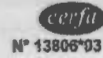
*voir liste  
à l'adjoint  
le 20/05/16*

 <b>VILLE D'ISSOIRE</b> <b>VIDEOPROTECTION</b>	<b>DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION</b>  <b>RAPPORT DE PRESENTATION</b>	<b>Date :</b> <b>11/04/16</b>  <b>Page : 4</b>
---	---	---



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION**



Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 513-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).	<b>0 16 3</b>	<b>PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION</b>
--	---------------	---

<b>1 - NATURE DE LA DEMANDE</b>		<b>DATE D'ARRIVÉE :</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système		<b>RECEPISSE DELIVRE LE :</b>
<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	N° de dossier	<b>DATE DE LA DECISION :</b>
<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	N° de dossier	

<b>2 - IDENTITÉ DU DECLARANT</b>	
Nom de naissance : <b>BARRAUD</b>	
Prénom : <b>Barraud</b>	
Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : <b>Mairie d'Issoire</b>	
Éventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) :	
Activité :	
Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie <b>2, rue Eugène-Gauttier</b>	
Code postal : <b>63500</b> Commune : <b>Issoire</b>	
Téléphone : <b>04 73 89 03 54</b> Télécopie : <b>04 73 89 41 05</b>	
Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre : <b>M. BARRAUD</b>	
Téléphone : <b>04 73 89 03 54</b>	

<b>3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION</b>	
a) Informations générales	
Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) : <b>Lundi à Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</b>	
A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :	
b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :	
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input checked="" type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics
<input type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/> Régulation du trafic routier
<input type="checkbox"/> Prévention des risques naturels ou technologiques	<input type="checkbox"/> Lutte contre la délinquance inconsciente
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants
<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes de unités a	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers
<input type="checkbox"/> Constataion des infractions aux règles de la circulation	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

<b>4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION</b>	
4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2)	
Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune	
Nombre de caméras intérieures : <b>0</b> Nombre de caméras extérieures : <b>0</b> Nombre de caméras visant la voie publique : <b>28</b>	
Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : .....m <sup>2</sup>	
4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéo-protégé)	
Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après <input type="checkbox"/>	
Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (à ou maisons) qui constituent l'environnement de ce périmètre.	
Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune	



## IX. CONCLUSION

	SOLUTION MIXTE FIBRE + RADIO
QUALITE DES IMAGES	FULL HD 3 MP FULL HD 5 MP 3x3 MP
NOMBRE DE CAMERAS	28 Caméras
TEMPS D'ENREGISTREMENT	21 jours
FIABILITE	Très Haute Qualité
EVOLUTIVITE DE L'INFRASTRUCTURE	Très bonne

Point vidéo	Caméras	Numérotation	Antennes
Point vidéo n°1	Caméra bullet H4 - 3MP	C1.1	A1.1
	Caméra panoramique 3x3MP	C1.2	A1.1
Point vidéo n°2	Caméra bullet H4 - 5MP	C2.1	A2.1 / A2.2 / A2.3
	Caméra panoramique 3x3MP	C2.2	A2.1 / A2.2 / A2.3
Point vidéo n°3	Caméra bullet H4 - 3MP	C3.1	A3.1
	Caméra bullet H4 - 3MP	C3.2	A3.1
	Caméra bullet H4 - 3MP	C3.3	A3.1
Point vidéo n°4	Caméra bullet H4 - 3MP	C4.1	A4.1 / A4.2
	Caméra bullet H4 - 3MP	C4.2	A4.1 / A4.2
	Caméra bullet H4 - 3MP	C4.3	A4.1 / A4.2
Point vidéo n°5	Caméra panoramique 3x3MP	C5.1	A5.1
Point vidéo n°6	Caméra panoramique 3x3MP	C6.1	A6.1
Point vidéo n°7	Caméra panoramique 3x3MP	C7.1	A7.1
Point vidéo n°8	Caméra bullet H4 - 3MP	C8.1	A8.1
Point vidéo n°9	Caméra bullet H4 - 3MP	C9.1	A9.1
Point vidéo n°10	Caméra bullet H4 - 3MP	C10.1	A10.1
	Caméra bullet H4 - 3MP	C10.2	A10.1
Point vidéo n°11	Caméra bullet H4 - 3MP	C11.1	A11.1 / A11.2
	Caméra bullet H4 - 3MP	C11.2	A11.1 / A11.2
	Caméra panoramique 3x3MP	C11.3	A11.1 / A11.2
Point vidéo n°12	Caméra panoramique 3x3MP	C12.1	A12.1
Point vidéo n°13	Caméra panoramique 3x3MP	C13.1	A13.1
Point vidéo n°14	Caméra bullet H4 - 3MP	C14.1	A14.1/A14.2/A14.3
	Caméra panoramique 3x3MP	C14.2	A14.1/A14.2/A14.3
	Caméra panoramique 3x3MP	C14.3	A14.1/A14.2/A14.3
Point vidéo n°15	Caméra bullet H4 - 3MP	C15.1	A15.1
	Caméra bullet H4 - 3MP	C15.2	A15.1
Point vidéo n°16	Caméra bullet H4 - 3MP	C16.1	A16.1